

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 1^{er} février 2013**

Objet : Budget Primitif 2013

L'an deux mille treize, le premier février à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt trois janvier, se réunit en session ordinaire, salle du bureau, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 8 Pour / 1 contre /
2 abstentions

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE
Mr Vincent TURPINAT
Mr Bernard BROUILLE
Mr Pierre LEFOR
Mr Jean-Pierre BERNARDIE
Mr Jacques DESCHAMPS
Mr Michel DA CUNHA
Mr Arnaud BOULESTEIX
Mr Bernard EBENSTEIN (suppléant de Mr Ducourtieux)
Mr Eric CORREIA
Mr Bernard JAUVION



Conseiller Régional du Limousin
Conseiller Régional du Limousin
Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Conseiller Général du Conseil Général Haute Vienne
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Maire Adjoint de la Ville de Limoges
Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury
Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mme Ghilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)
Mr Didier BARDET (et son suppléant)
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)

Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Le budget primitif 2013 tient compte de l'affectation du résultat de 2012 : report de fonctionnement de 19 826.37.10 € et report d'investissement de 37 249.73 €

Le budget primitif 2013 tient compte des orientations budgétaires qui ont été débattues le 06 décembre 2012 à savoir :

- le **recrutement d'un poste d'adjoint administratif** à compter du deuxième trimestre (avril). Les charges sur ce poste ont été calculées sur la base d'un poste d'emploi d'avenir à temps complet sur 9 mois
- le **recrutement d'un poste de technicien** à compter du deuxième semestre (septembre). Les charges sur ce poste ont été calculées sur la base d'un poste d'emploi d'avenir sur 4 mois.
- Le **recrutement d'un troisième poste** prévu sur la communication pourra être reporté sur 2014. Le marché en cours sur la communication arrive à échéance en mai mais il pourra être prolongé, sans plus value, jusqu'à fin décembre.
- un **déménagement** à compter de juin et un hébergement dans de nouveaux locaux situés sur le Parc d'Ester et gérés par l'Agglomération de Limoges. 3 bureaux d'une surface de 63 m2 sont réservés pour DORSAL et un quatrième bureau de 16 m2 pourrait être également ajouté en prévision du développement de la structure. Il est à rappeler que depuis la création du syndicat, des locaux lui ont été successivement mis à disposition par l'Université de Limoges puis par la Région Limousin ; seules les charges lui étaient facturées. Les frais de loyer sont désormais inscrits au budget de DORSAL (coût du loyer estimé sur 2013 pour 79 m2: 4 800 euros – imputation 6132 et coût des charges locatives estimé sur 2013 à 950 euros – imputation 614 – une caution de 1 975 € correspondant à 3 mois de loyer est demandée – imputation 275). DORSAL dispose de peu de mobilier (quelques chaises et du matériel informatique). Les nouveaux locaux ne disposant pas de placards, il convient de prévoir l'achat de mobilier. L'achat de matériel informatique complémentaire doit être également à prévoir pour les nouveaux agents qui seront recrutés (coût total estimé à 10 000 euros)

- la reconduction de prestataires extérieurs (techniques, juridiques, communication, financière) dont les dépenses sont imputées à l'article 6226 et évaluées à 191 415 €
- le maintien des frais d'intérêts de ligne de trésorerie dans la mesure où les travaux engagés fin 2010 ne sont toujours pas terminés. Pour rappel, Cette ligne de trésorerie pallie le décalage entre le paiement des factures de travaux et notamment l'encaissement des subventions FEADER, FEDER et FNADT.

Sur l'exercice 2013, ces frais sont estimés à 15 000 € eu égard aux frais de commission d'engagement qui devraient être nuls ou limités à 1 000 euros si la ligne doit se poursuivre au-delà de l'échéance fixée à novembre 2013. La répartition de cette dépense est calculée au prorata des contributions sur investissements par les collectivités concernées. Le montant des contributions aux travaux de raccordement des ZA de Brive a été ajouté pour le calcul des taux de contribution 2013.

Ce budget ne tient pas compte des intérêts relatif à un complément de ligne de trésorerie qui sera nécessaire pour les travaux du SDAN pilote. Cela fera l'objet d'une décision modificative avec une clef de répartition différente de celle aujourd'hui appliquée.

Détail de la répartition des frais d'intérêts de ligne de trésorerie calculée au prorata des contributions sur investissements de 2011 à 2013 :

Collectivités membres	contribution sur investissements 2011 à 2013	Taux de contribution
REGION Limousin	214 536,56 €	20,62%
CG 87	28 564,80 €	2,74%
CG23	3 350,00 €	0,32%
CG19	303 966,22 €	29,21%
CAB	438 777,00 €	42,16%
Ville de Limoges	0,00 €	0,00%
Agglo Tulle	37 941,00 €	3,65%
Agglo Guéret	13 570,00 €	1,30%
TOTAL contribution exceptionnelle des collectivités membres	1 040 705,60 €	100,00%

Collectivités membres	contribution exceptionnelle de fonctionnement à inscrire au BP 2013	Taux de contribution au prorata des investissements
REGION Limousin	3 093 €	20,62%
CG 87	411 €	2,74%
CG23	48 €	0,32%
CG19	4 381 €	29,21%
CAB	6 324 €	42,16%
Ville de Limoges	0 €	0,00%
Agglo Tulle	548 €	3,65%
Agglo Guéret	195 €	1,30%
TOTAL frais d'intérêts ligne trésorerie	15 000,00 €	100,00%

Pour information, la répartition statutaire des échéances 2013 pour les **trois emprunts** contractés à taux fixe sont détaillés comme suit :

Collectivités membres	Taux statutaire	capital prêt Caisse Epargne 18 ans		capital prêt Crédit Agricole 10 ans		capital prêt Caisse Epargne 10 ans	
		Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts
Région Limousin	20%	19 846,33 €	11 891,64 €	5 000,00 €	1 365,00 €	2 500,00 €	692,00 €
Département Haute Vienne	13,34%	13 237,50 €	7 931,72 €	3 335,00 €	910,46 €	1 667,50 €	461,56 €
Département Creuse	13,33%	13 227,58 €	7 925,78 €	3 332,50 €	909,77 €	1 666,25 €	461,22 €
Département Corrèze	13,33%	13 227,58 €	7 925,78 €	3 332,50 €	909,77 €	1 666,25 €	461,22 €
Ville de Limoges	13,33%	13 227,58 €	7 925,78 €	3 332,50 €	909,77 €	1 666,25 €	461,22 €
Agglo de Brive	13,33%	13 227,58 €	7 925,78 €	3 332,50 €	909,77 €	1 666,25 €	461,22 €
Agglo Tulle	6,67%	6 618,75 €	3 965,86 €	1 667,50 €	455,23 €	833,75 €	230,78 €
Agglo Guéret	6,67%	6 618,75 €	3 965,86 €	1 667,50 €	455,23 €	833,75 €	230,78 €
TOTAL	100%	99 231,64 €	59 458,20 €	25 000,00 €	6 825,00 €	12 500,00 €	3 460,00 €

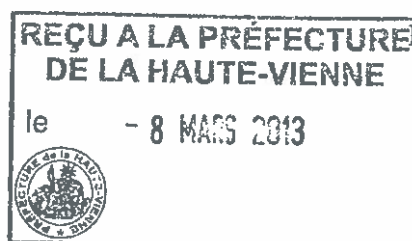
- une **augmentation des contributions** de l'ensemble des collectivités telle que détaillée ci-dessous, permettra de satisfaire les dépenses prévisionnelles pour l'exercice 2013 et assurera un fonds de roulement d'environ 50 000 euros (à noter que le payeur régional, receveur de DORSAL, le souhaitait vivement à hauteur de 100 000 euros).

A noter que le budget primitif 2013 tient compte, en recettes de fonctionnement, de la **contribution financière des EPCI** qui seront retenus pour la mise en œuvre du SDAN Pilote. En effet, dans le cadre de la délibération N°284 du 16 mars 2012, elles devront s'acquitter d'une contribution financière aux frais de fonctionnement calculée à hauteur de 3% du montant des travaux réalisés avec un seuil maximum fixé à 5 000 euros. (30 000 euros sont inscrits). Idem pour le projet qui devrait être mené à St Just le Martel, une contribution de Limoges Métropole est estimée à 2 100 euros.

La répartition des contributions 2013 des collectivités membres est récapitulée dans le tableau ci-après :

Collectivités membres	Taux statutaire	Contribution 2013 (hors intérêts LTI) / collectivité	Contribution 2013 (intérêts LTI) / collectivité	Contribution totale 2013 / collectivité
Région Limousin	20%	111 238,60 €	3 093,00 €	114 331,60 €
Département Haute Vienne	13,34%	74 196,14 €	411,00 €	74 607,14 €
Département Creuse	13,33%	74 140,53 €	48,00 €	74 188,53 €
Département Corrèze	13,33%	74 140,53 €	4 381,00 €	78 521,53 €
Agglo de Brive	13,33%	74 140,53 €	6 324,00 €	80 464,53 €
Ville de Limoges	13,33%	74 140,53 €	- €	74 140,53 €
Agglo de Tulle	6,67%	37 098,07 €	548,00 €	37 646,07 €
C.C. de Guéret	6,67%	37 098,07 €	195,00 €	37 293,07 €
TOTAL	100%	556 193,00 €	15 000,00 €	571 193,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident, à la majorité (1 vote contre et 2 abstentions, de voter le budget primitif 2013 dans sa totalité et par chapitre conformément au document comptable annexé.



Fait à Limoges, le 1^{er} février 2013

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire : Préfecture de Région
Contrôle de la légalité
Service Finances
1, rue de la Préfecture
87031 LIMOGES

Nombre de pièces	Désignation	Observations
	Délibération N°316 – Budget Primitif 2013	A substituer au document déjà transmis. Erreur matérielle (erreur au niveau du tableau de répartition des contributions 2013 en page 3 – inversion entre l'Agglo de Brive et la Ville de Limoges). Aucune incidence sur la maquette déjà transmise.

Sincères salutations

Le Président,
Alain LAGARDE

